

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts.....	4
Trésorier	4
Le territoire.....	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	6
Caractéristiques du territoire	6
Répartition des compétences exercées	7
La Vie du Syndicat.....	7
Elus locaux.....	7
Agents territoriaux	8
Réunions publiques	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe	9
CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS	10
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	11
Tonnages de déchets traités	12
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} janvier 2022	12
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	13
Valoriser les déchets résiduels	13
Production de chauffage urbain.....	13
Générer de l'électricité.....	14
Valoriser les matériaux issus de l'incinération	15
Valoriser les mâchefers	15
Eliminer les REFIOM	16
Contrôler les rejets atmosphériques.....	16
LE CENTRE DE TRI	18
Fin des travaux de modernisation.....	18
La capacité du centre tri.....	19
Tonnages entrants au centre de tri	19
Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2022.....	19
Les caractérisations	19
Les matériaux sortants du centre de tri	20
L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS.....	22
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....	23

L'insertion professionnelle	23
Les visites pédagogiques	23
LES SOUTIENS FINANCIERS.....	24
La vente des matériaux recyclables	24
Les soutiens CITEO.....	25
Les soutiens du papier.....	25
Les soutiens des emballages recyclables.....	25
Les bénéfices financiers.....	27
Les soutiens du mobilier.....	29
Caractéristiques du contrat 2019 - 2023.....	29
Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe	30
LES ELEMENTS FINANCIERS	31
Le compte administratif 2022	31
CONCLUSIONS.....	32
Les performances de recyclage	32
Performances soutenues par CITEO.....	32
Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe	32
Les bénéfices environnementaux du recyclage	33
LEXIQUE.....	34

LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'**installations de traitement de déchets ménagers** et autres déchets assimilés, de ses collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le **transport aller/retour en autocar** des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) pour des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires ou associations, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices)

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le **Trésorier Principal de Rambouillet** depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Trésorerie Principale de Rambouillet
13 Bis Rue Pasteur
78120 REMBOUILLET

2022

Passage en extension des consignes de tri et mise en service industrielle du nouveau centre de tri.

1^{er} janvier 2022 - Arrivée des communes du Chesnay-Rocquencourt (pour la partie Chesnay), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe.

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 118 communes, regroupant 602 700 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2022).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 114 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021. Trois nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ont intégré le Sidompe au 1^{er} janvier 2022 : Le Chesnay-Rocquencourt pour la partie Chesnay (l'ancienne commune de Rocquencourt étant déjà adhérente au Sidompe), Velizy-Villacoublay et Versailles.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2021	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2022	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	79 %	16	234 240	38,9 %
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	12	64 %	12	228 139	37,9 %
SIEED	72	14 %	72	74 940	12,4 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	65 %	3	24 515	4,1 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	24 %	7	23 677	3,9 %
CC GALLY MAULDRE	11	2%	4	11 366	1,9 %
COLLECTIVITES ADHERENTES		61 %	114	596 877	99,1 %
COLLECTIVITES SOUS CONVENTION					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 823	0,9 %
TOTAL					
SIDOMPE			118	602 700	100 %

Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
Mode d'organisation													
COLLECTE													
TRAITEMENT													

 Opérations assurées par le Sidompe

 Opérations assurées par l'EPCI de collecte

La Vie du Syndicat

Elus locaux

Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (114).

Le comité est composé d'**un** délégué titulaire et d'**un** délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

Les 4 Vice-Présidents

1^{ère} Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNSBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2^{ème} Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4^{ème} Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED
 Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC
 Aurélie PIACENZA - SIEED
 Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC
 Denise PLANCHON - SIEED
 Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 2 agents :

- 1 Rédactrice principale de 1ère classe
- 1 Technicienne

Réunions publiques

En raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée délibérante s'est réunie en présentiel et en distanciel, ainsi que prévu par la délibération du Sidompe n°2021/03/07 du 1^{er} mars 2021.

Les compte-rendu des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

15 MARS 2022

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- BILAN DE L'ANNEE 2021

- LES FINANCES

- LES INVESTISSEMENTS

- ETAT DE LA DETTE

- EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES ...

5 AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2022

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS

- CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2020

- CITEO-PAPIERS : PRESENTATION 2020 (TONNAGES 2019)

- ECO-MOBILIER

PERSONNEL

- SUPPRESSION/CREATION DE POSTE

- REGIME INDEMNITAIRE

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

- REGIME D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET FONGIBILITE DES CREDITS

- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SIDOMPE

FINANCES

- COMPTE DE GESTION 2021

- COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

- PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

- BUDGET PRIMITIF 2022

- TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES

DECHETS ASSIMILES

- TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

QUESTIONS DIVERSES ...

29 NOVEMBRE 2022

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT

- POINT SUR LE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCES

POUR L'ADAPTATION A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI,

L'EXPLOITATION, ET LA MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI

- ECO-MOBILIER DEVIENT ECOMAISON

ADMINISTRATION GENERALE

- ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG 2023-2026

- OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2023

SOUTIENS MATERIAUX

- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ALLIANCE POUR LE FLUX PETITS ALUMINIUMS ET SOUPLES ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE

- INFORMATIONS : PROLONGATION AGREMENT ET

EVOLUTION DES SOUTIENS CITEO CAP BAREME F – ANNEE 2023

QUESTIONS DIVERSES ...

Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	PAPREC*	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	SEPUR	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes			- Recyclage verre

* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHÉS



L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

* Les métaux incinérés et les mâchefers font l'objet d'une valorisation matière après leur incinération. Pour éviter un double compte dans les calculs des pourcentages, ils ont été soustraits de la valorisation énergétique et ajoutés dans la valorisation matière. Les tonnages de du Flux Développement ne sont pas pris en compte car certains déchets ne bénéficient pas encore d'une valorisation matière.

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié **ISO 45 001** depuis 2018, **ISO 14 001** depuis 1999 et **ISO 50 001** depuis 2018.



L'UVE en bref

- ▶ 198 471 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 92,8 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 91,4 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 6 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 100 282 MWh de production électrique
- ▶ 4,6 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit
- ▶ 96,6 % des déchets valorisés

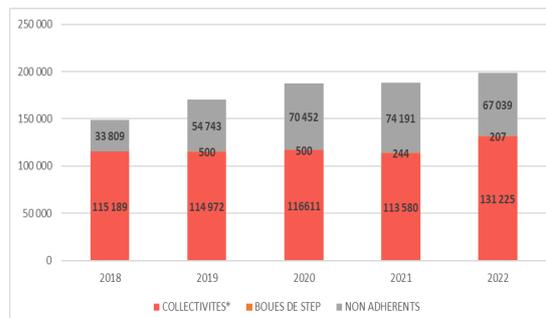


Tonnages de déchets traités

Les tonnages 2022 d'ordures ménagères incinérées augmentent (+5,56% par rapport à 2021). Les apports en provenance des collectivités connaissent une très forte hausse avec + 15,54% par rapport à 2021 alors que, dans le même temps, les apports des non-adhérents ont baissés de - 9,64%.

Cette augmentation des tonnages d'ordures ménagères incinérées est due à l'arrivée des communes du Chesnay (commune historique), Vélizy-Villacoublay et Versailles au 1^{er} janvier 2022.

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2018**	115 189	0	33 809	148 998
2019**	114 972	181	54 743	169 896
2020***	116 611	310	70 452	187 373
2021	113 580	244	74 191	188 015
2022	131 225	207	67 039	198 471

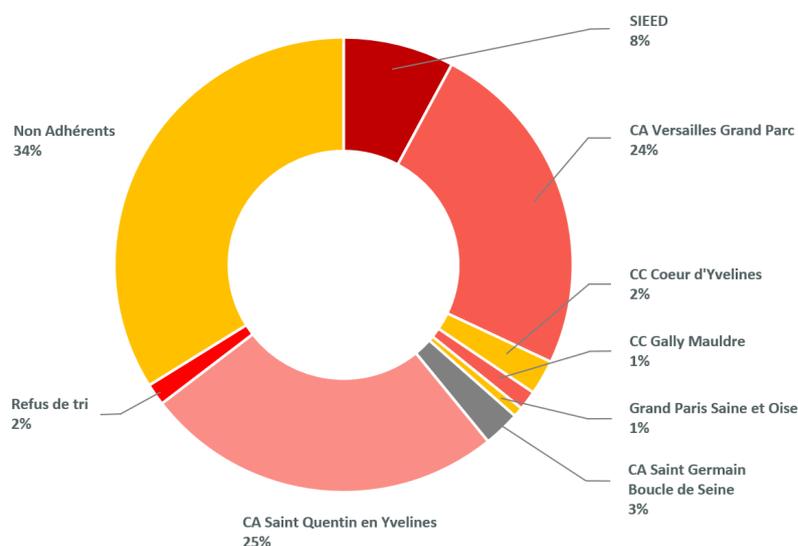


* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

*** L'épidémie de Covid-19 a impacté l'apport des déchets ménagers. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminés et valorisés par l'UVE du 19 mars et le 16 avril 2020.

Provenance des tonnages entrants



Les tarifs d'incinération au 1^{er} janvier 2022

Collectivités adhérentes au SIDOMPE :

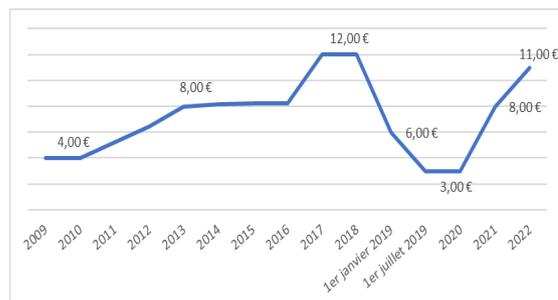
77 € HT / TONNE

Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :

81 € HT / TONNE

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passée à 11,00 euros la tonne en 2022.



Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Energétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Production de chauffage urbain

Plus de 54 600 MWh ont été fournis au RESOP cette année !

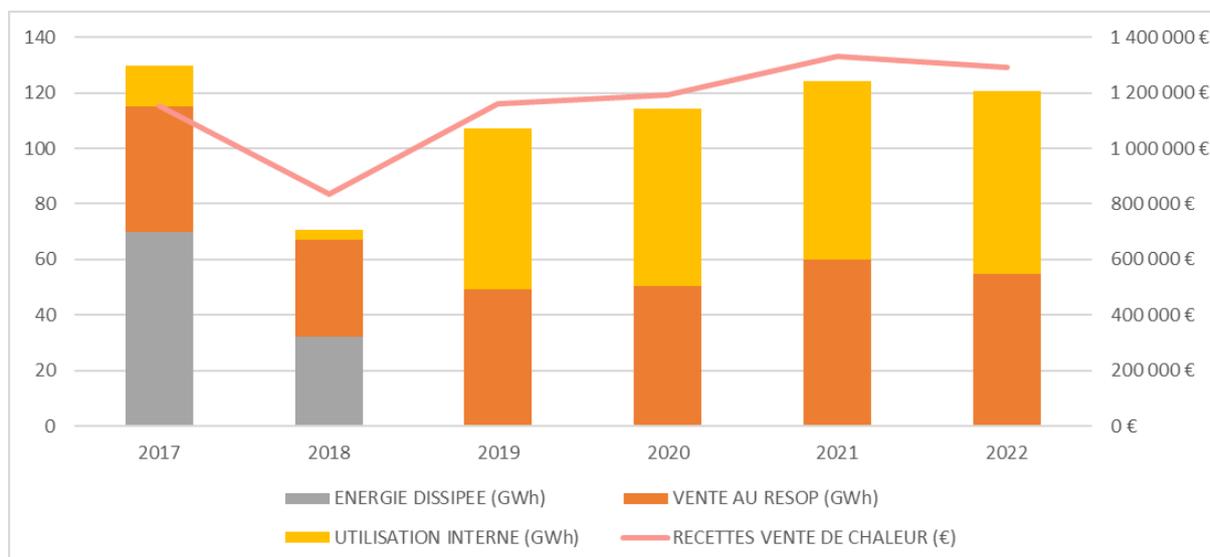
Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est chauffé par le réseau de vapeur de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation.

Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues de la ville de Plaisir pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments (équivalents à **6500 logements**), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)	
2017	130	70	15	45	44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
2018*	71	32	4	35	34,878	24,00 €	837 072,00 €
2019*	107	0	58	49	49,187	23,61 €	1 161 635,66 €
2020*	114	0	64	50	50,364	23,69 €	1 193 119,81 €
2021	121	0	61	60	60,071	22,16 €	1 331 445,80 €
2022	120	0	66	54	54,614	23,61 €	1 289 566,03 €



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Générer de l'électricité

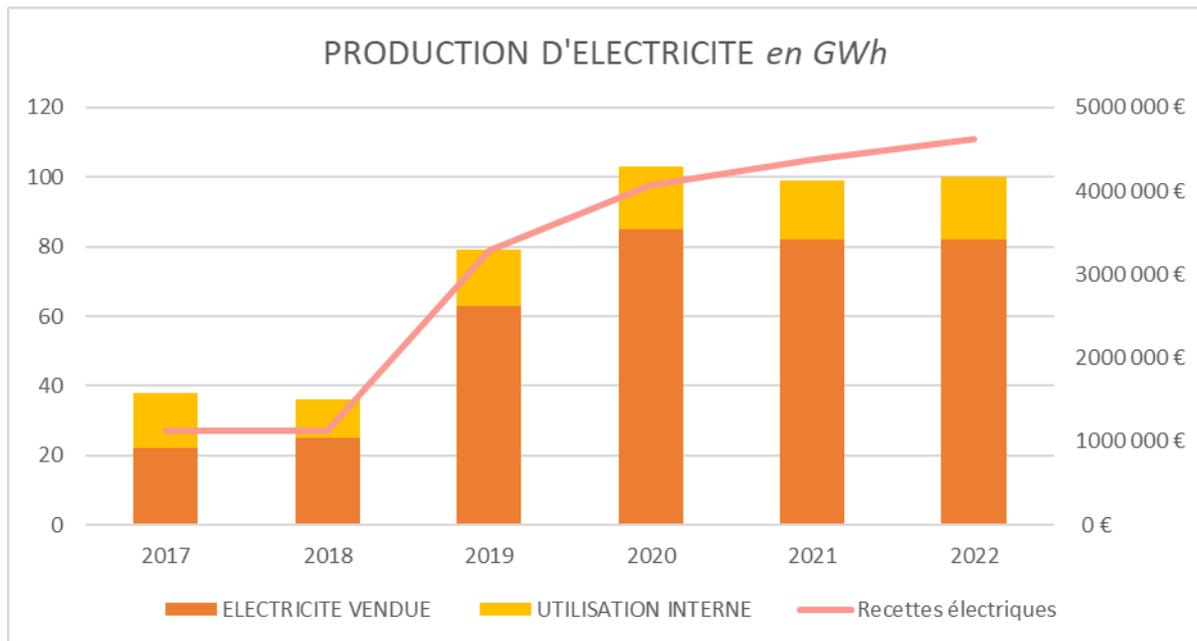


L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur pour produire 100 000 MWh/an d'électricité.

Grâce à cette grande production, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes en énergie.

Le surplus est vendu à EDF, et les recettes annuelles 2022 sont de 4 712 482,95 €.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2017	38	22	1 125 000 €
2018*	36	25	1 125 000 €
2019*	79	63	3 286 524 €
2020	103	85	4 071 022 €
2021	99	82	4 382 600 €
2022	100	82	4 712 483 €



* Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Tonnages des REFION et MACHEFERS

	MACHEFERS Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				REFION Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
2021	31 385,50 T	217,34 T	304,26 T	3 755,36 T	6 477,36 T
2022	31 473,21 T	569,02 T	279,24 T	3 138,38 T	6 693,32 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 15,8 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille incinérée	Mâchefers	Acier & Aluminium issus des mâchefers
3 138,36 T	31 473,21 T	Acier : 569,02 T Aluminium : 278,70 T
<p>Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique).</p> <p>La recette est entièrement reversée aux collectivités.</p>	<p>Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.</p>	<p>L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés.</p> <p>Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.</p>
<i>La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.</i>	<i>Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.</i>	<i>L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.</i>
Recyclage	Recyclage	Recyclage

Eliminer les REFIOM

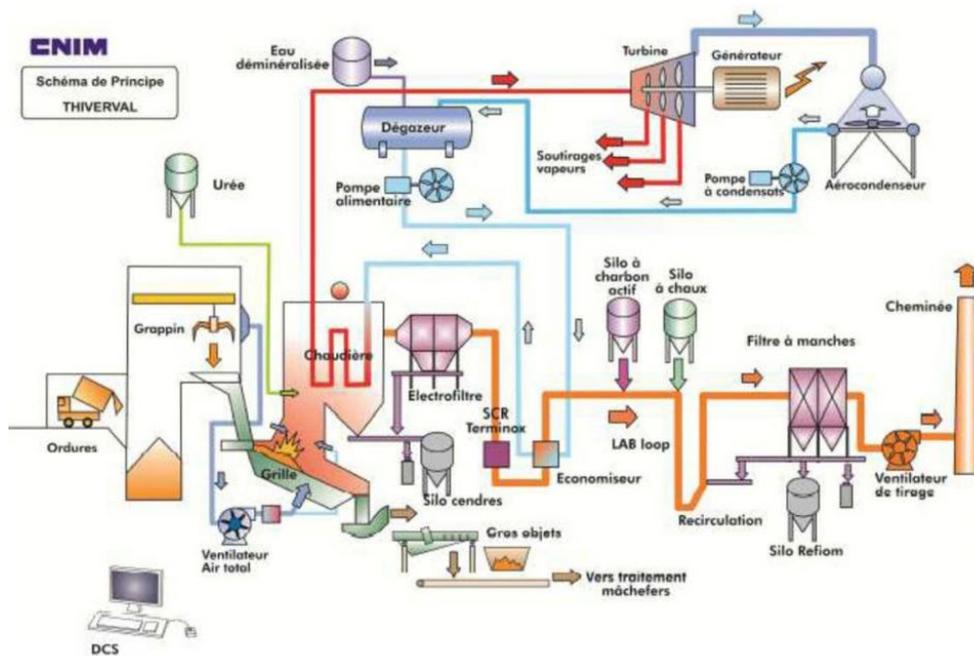


Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs). Ils représentent **3,37 %** du tonnage des ordures ménagères incinérées. Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).

Contrôler les rejets atmosphériques

Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEE** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières.

→ **Contrôles continus lors du fonctionnement**

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

→ **Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC**

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

→ **Contrôle des retombées atmosphériques**

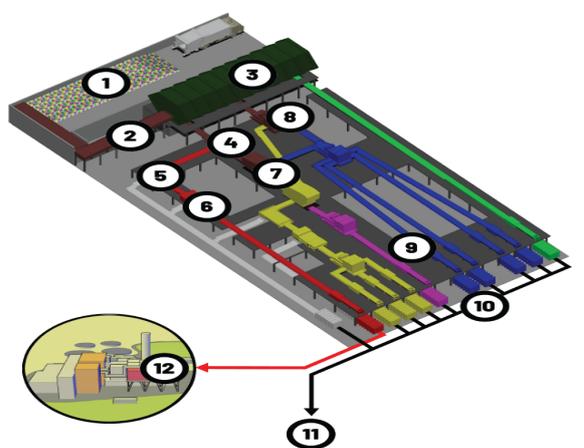


Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant.

8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

LE CENTRE DE TRI

Fin des travaux de modernisation



- | | |
|--|---|
| 1 La Zone de déchargement | 7 Le Crible balistique |
| 2 La trémie d'alimentation | 8 Le trieur optique |
| 3 Le Trommel | 9 Le Tri manuel |
| 4 Le Déflineur | 10 L'alvéole de stockage |
| 5 L'Overband | 11 La presse à balles et l'expédition vers les repreneurs |
| 6 Le Séparateur à courants de Foucault | 12 La valorisation des refus de tri |

Calendrier des travaux :

- 23 octobre 2020 : lancement de la consultation
- 05 mars 2021 : notification du Marché Global de Performances pour l'adaptation à l'extension des consignes de tri, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de déchets ménagers recyclables à la société SEPUR.
- 1^{er} avril 2021 : début des études de conception
- 1^{er} novembre 2021 : arrêt du centre de tri et début des travaux
- 30 avril 2022 : achèvement des travaux, puis essais, mise au point et réouverture progressive courant mai du centre.
- 29 juillet 2022 : mise en service industriel
- 28 novembre 2022 : fin de la mise en service industriel

Le centre de tri du SIDOMPE s'est modernisé pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques.

Ces travaux constituent un investissement de la collectivité de près de 17M€ dont environ 4M€ sont financés par les subventions de l'ADEME, de CITEO et de la région Île-de-France.

Le nouveau process permet de traiter 30 000 tonnes de déchets par an issues de la collecte sélective.

Les déchets passent par une phase de tri mécanique, puis sont triés par un crible balistique (pour séparer les corps plats des corps creux) et par différents modules de tri optique, où des lasers séparent ensuite les emballages et les papiers en fonction de leur nature. Le tri est ensuite affiné en cabine, avec un tri manuel très précis réalisé par les opérateurs de tri.

L'objectif de cette modernisation est également d'augmenter les taux de recyclage : tous les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques...) et les petits emballages en métal (capsules de café, couvercles...) sont captés afin de répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique et aux standards des matériaux définis par l'éco-organisme CITEO.

Une très grande attention a également été portée sur l'amélioration du confort de travail des salariés, dont une majorité est employée dans le cadre d'une structure d'insertion professionnelle locale.

Durant les travaux, les déchets d'emballages ménagers et papiers ont été triés sur d'autres centres de tri.

La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :
 - 30 000 tonnes de déchets recyclables secs
 - 15 000 tonnes de verre

Tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 593,50	11 142,30	30 735,80
2020	-	-	19 379,26 traitées* 21 152,96 apportées par les adhérents	19 379,26*	12 125,02	31 504,28 traitées* 33 277,98 apportées par les adhérents
2021	-	-	22 351,99	22 351,99	11 708,88	34 060,87
2022			30 645,51	30 645,51	15 363,90	46 009,41

Avec **46 009,41 tonnes** entrantes sur le centre du Sidompe et les différents centres de tri utilisés durant les travaux, le bilan 2022 est en très forte augmentation de + 35% par rapport à 2021, avec une hausse historique de + 37 % des déchets multi-matériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes) et + 31% des déchets en verre.

Cette forte augmentation des emballages triés est en majorité attribuable à l'arrivée des communes du Chesnay (commune historique), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe au 1^{er} janvier 2022 (soit environ 130 000 habitants supplémentaires).

Néanmoins, en prenant en compte les tonnages de ces trois communes sur l'année 2021, on observe tout de même une augmentation de + 3,9% des déchets multi-matériaux en 2022 alors que les tonnages de verre restent stables.

La modification des comportements suite à l'arrivée de l'extension des consignes de tri se poursuit donc avec une nouvelle augmentation des emballages et papiers mis dans le bac jaune.

Les tarifs au 1^{er} janvier 2022

Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers	170 €	11 €
Entreprises privées, administrations		

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2022, **147 caractérisations** ont été effectuées.

Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les 46 009,41 tonnes réceptionnées par les différents centres de tri, 36 502,08 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages ou par l'éco-organisme CITEO en 2022, et 6 899,14 tonnes de refus de tri ont été valorisées par l'incinération dont 3 083,84 tonnes à l'UVE du Sidompe.

	REPRENEURS	2018	2019	2020	2021	2022
VERRE	VERALLIA – Andrézieux-Bouthéon (42)	10 550,46	11 201,72	12 213,04	12 054,64	15 029,74
CARTONS	CDIF - Pierrefitte (93)	5 333,17	5 685,42	6 291,71	7 588,32	9 963,79
TETRA	REVIPAC – Essety Hondouville (27)	216,94	168,66	118,66	193,02	226,37
ALUMINIUM	CORNEC SA - Lagny-sur-Marne (77)	28,52	29,56	29,68	69,88	93,32
ALUMINIUM SOUPLE	SUEZ - Allemagne					70,56
ACIER	ARCELOR MITTAL – Dunkerque (59)	417,32	461,65	471,33	557,76	576,73
PAPIERS	NORSKE SKOG - Golbey (88)	4 923,30	4 545,78	3 632,80	3 633,05	4 691,54
Emballages PET Clair (Q7)	PAPREC - Limay (78)				117,84	1 131,27
Mix PE/PP/PS	PAPREC - Limay (78)				98,44	863,27
PET CLAIR	PAPREC - Limay (78)	984,78	1 020,52	1 053,46	880,36	293,02
PET FONCE	PAPREC - Limay (78)	357,52	348,16	334,02	314,70	
PEHD	PAPREC - Limay (78)	530,68	503,78	433,68	389,90	
GDM	GDE - Allemagne	2 181,81	2 146,28	1 990,76	2 354,87	2 689,11
Flux Développement	CITEO – Centres de sur-tri France					873,36
REFUS DE TRI	SIDOMPE – UVE Thiverval-Grignon (78)*	4 378,32	4 549,80	4 801,08	4 836,46	6 899,14
TOTAL**		29 902,82	30 661 33	31 370,22	33 089,24	43 401,22

* 3 815,30 tonnes de refus de tri proviennent des centres de tri utilisés pendant les travaux de celui du Sidompe et ont été acheminées vers d'autres UVE.

**L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

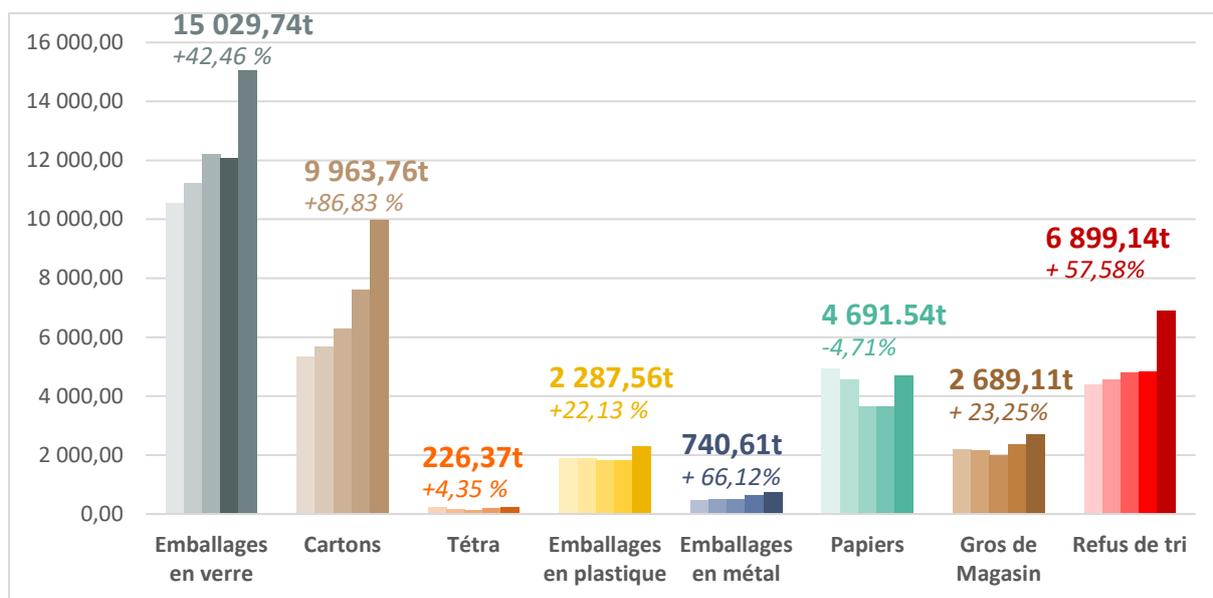
Les tonnages triés augmentent de 31% en 2022, ce qui est imputable d'une part à l'arrivée de 3 nouvelles communes de la CA Versailles Grand Parc dans le périmètre du Sidompe au 1^{er} janvier 2022 et d'autre part à l'extension des consignes de tri qui permet de capter plus de déchets.

La modification des pratiques de consommation et la hausse des livraisons suite à la crise sanitaire de la COVID-19 semble perdurer puisque la plus forte hausse de tonnages sortants s'observe encore sur le carton.

Trois autres matériaux connaissent également une forte progression : le papier, les emballages en plastique et les emballages en verre.

Il nous faudra attendre le bilan de l'année 2023 pour confirmer qu'une dynamique d'augmentation des emballages triés liée aux bonnes pratiques de tri des habitants du Sidompe s'inscrit dans la durée grâce à l'extension des consignes de tri.

Evolution des tonnes de matériaux sortants du centre de tri sur 5 ans



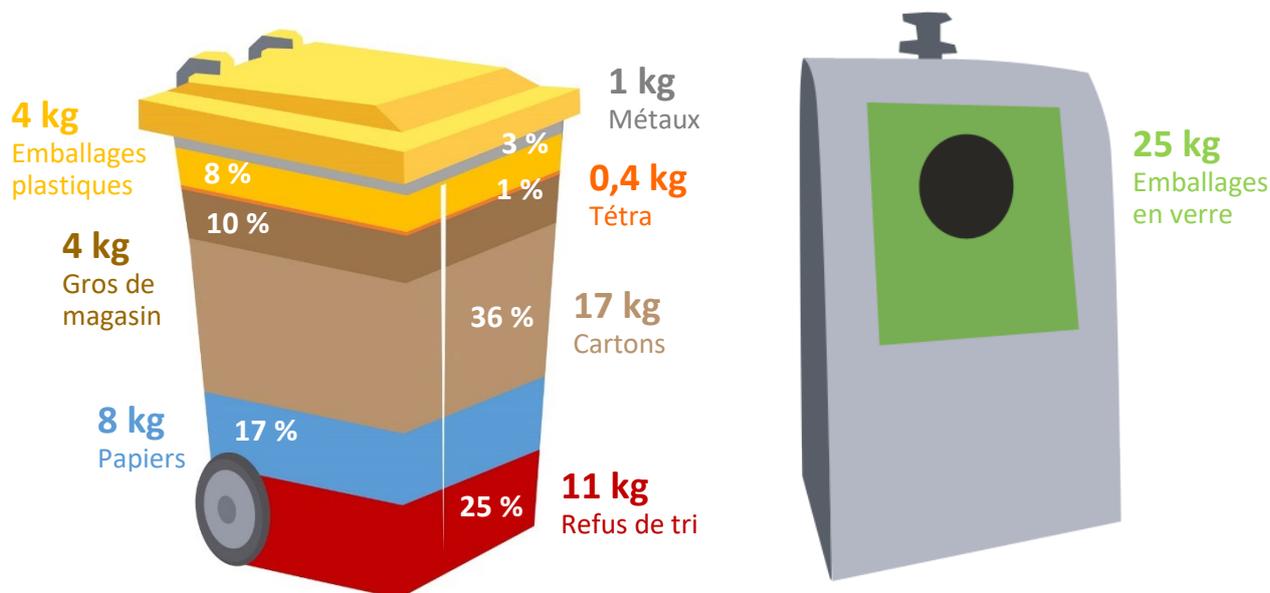
Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2022

46 kg

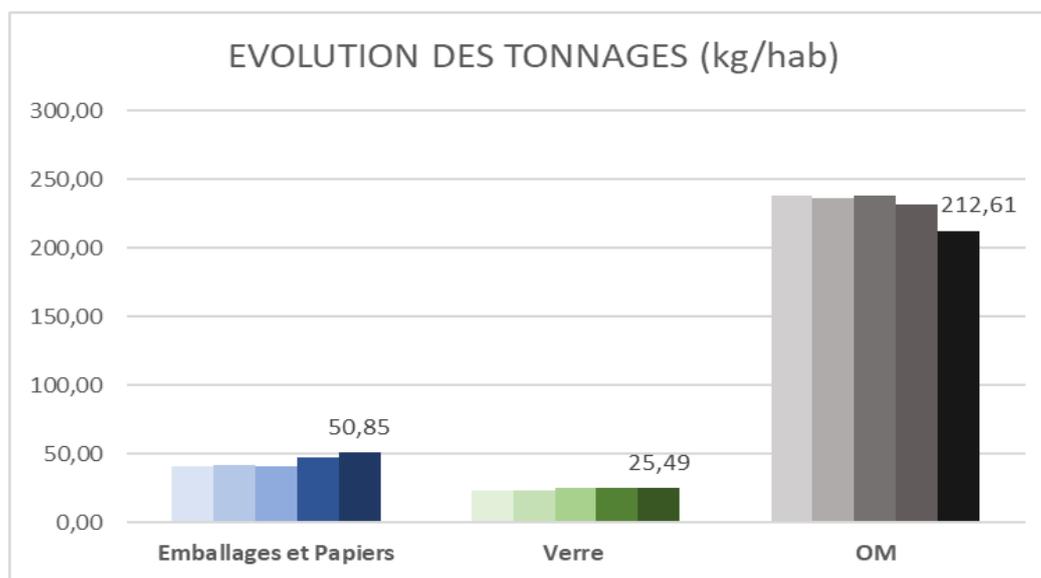
dans les bornes et bacs jaunes

25 kg

dans les bornes et bacs dédiés au verre



L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS



Les tonnages d'emballages et papiers reçus par le Sidompe en 2022 sont en légère augmentation par rapport à 2021 (+3.26 kg/hab.) mais augmentent fortement par rapport aux années 2020 (+ 9,56 kg/hab.) ou encore 2019 (+8,93 kg/hab.).

Les tonnages de verre restent stables avec 25,49 kg/hab.

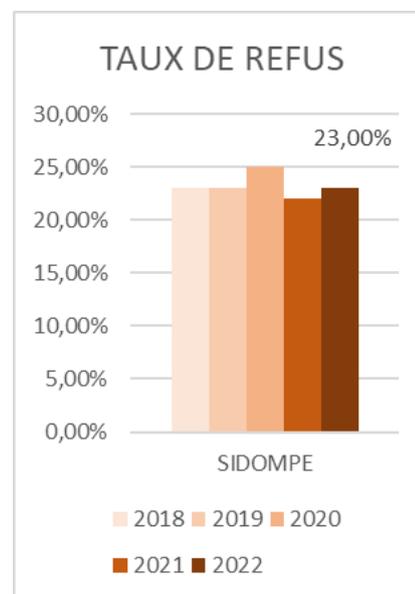
Les tonnages d'ordures ménagères traités par le SIDOMPE diminuent de – 18,93 kg/hab. entre l'année 2021 et l'année 2022.

Les tonnages n'ont jamais été aussi bas depuis 2018.

L'augmentation des tonnages d'emballages et papiers sur le centre de tri s'est accompagnée d'une légère augmentation du taux de refus qui est revenu à son niveau de 2018 et 2019 (23%).

C'est un résultat plutôt positif car on observe généralement une hausse du taux de refus lors du passage en extension des consignes de tri.

Cette corrélation entre augmentation des emballages et papiers et diminution des ordures ménagères permet de mettre en lumière un changement du geste de tri de l'utilisateur puisque les extensions des consignes de tri permettent de rediriger des déchets d'emballages ménagers qui étaient auparavant mis dans la poubelle d'OM vers la poubelle emballages (jaune).



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le nouveau Titulaire SEPUR s'est ainsi engagé à recruter du personnel en insertion à hauteur de 50 000 heures /an.

Une chargée d'insertion professionnelle est affectée à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

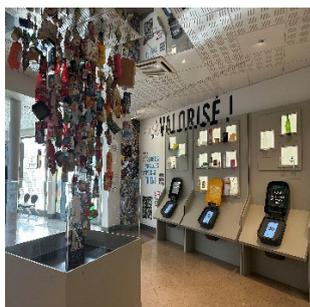
En quelques chiffres, l'année 2022, c'est :

44 salariés en insertion ont travaillé au centre de tri dont 39 recrutés au cours de l'année, avec :

- 20 % de femmes,
- 10 % de séniors,
- 41 % de Demandeurs d'Emploi longue durée,
- 2 % de travailleurs handicapés,
- 41 % issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Au cours de l'année 2022, 2 salariés en insertion ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois).

Les visites pédagogiques

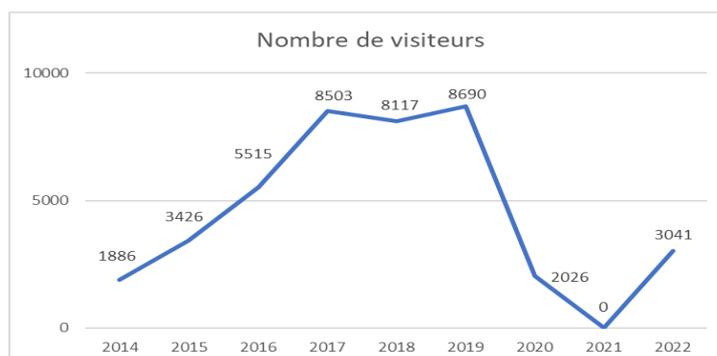


Les visites pédagogiques, qui avaient été interrompues suite à l'épidémie de Covid-19 et aux travaux du centre de tri, ont repris au mois d'octobre 2022.

En 3 mois, plus de 3 000 visiteurs ont pu découvrir les installations du Sidompe et son nouveau hall d'exposition dédié aux nouvelles consignes de tri et au recyclage.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr

Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par nos exploitants.



*Baisse de fréquentation due à la fermeture des visites à partir du 16/03/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19, puis à la fermeture pour travaux en novembre 2021.

LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables

La reprise des matériaux représente une recette de 4 039 583,33 € € en 2022.

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	250 380,28	252 894,52	273 097,94	233 034,04	201 102,20	334 107,40
Cartons	577 935,31	294 899,78	190 932,63	261 723,75	1 040 541,23	1 191 083,56
TETRA		1 518,58	1 180,62	1 186,60	2 028,52	2 263,71
Acier*	171 576,65	185 840,02	148 783,51	184 619,92	500 046,70	509 819,23
Aluminium	22 239,21	21 538,25	16 331,52	17 401,81	72 139,88	67 071,92
Plastique	256 402,37	487 584,06	475 562,02	332 150,32	439 363,52	1 172 934,10
Papiers	551 256,99	440 021,97	411 093,23	222 596,48	264 540,19	519 595,24
GDM	144 532,62	47 445,80	28 490,13	40 104,70	235 111,70	242 708,17
Total (en €)	1 974 323,43	1 731 742,98	1 545 471,60	1 292 817,62	2 754 874,04	4 039 583,33

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

La crise de la COVID-19 a eu un impact sur les prix de reprise des matériaux, qui ont connu une hausse très importante à partir du dernier trimestre 2020, suite à une forte demande. Cette hausse s'est maintenue au cours du 1^{er} semestre 2022 puis les prix ont commencé à baisser au 3^{ème} trimestre 2022 pour chuter au 4^{ème} trimestre 2022, excepté pour le verre.

On constate que les recettes de reprise matériaux ont triplé depuis 2020.

- Le prix de reprise du carton s'inscrit dans la plus grande incertitude pour être passé selon les périodes de moins de 1€ la tonne à 169€. Cette situation nous appelle à un enthousiasme modéré.

- Depuis de nombreuses années, la quantité de papier recyclé baisse constamment.

- Les prix de l'acier ont continué à augmenter au cours du 1^{er} semestre 2022 pour redescendre au 3^{ème} trimestre 2022. Le prix de l'aluminium est dans la même tendance.

- Pour le plastique, les prix ont fortement augmenté en 2022, mais des problèmes d'exutoires ont été rencontrés sur certaines catégories de plastiques.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2022, les PET foncé et les plastiques des nouvelles consignes (barquettes multicouches, polystyrène, films...) relèvent du « flux développement » géré par CITEO.

Pour ce flux, nous ne percevons plus aucune recette pour la vente, mais les tonnages sont pris en compte dans les soutiens versés par CITEO (660€/T en 2022 – 725€/T en 2023).

- Le prix de reprise du verre avait chuté de 24,38€/T à 13,21€/T en 2020 suite à la crise sanitaire. Il a ensuite continué à augmenter chaque trimestre pour revenir à un prix moyen sur 2022 de 22€/T.

Les soutiens CITEO



Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1er janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2020 (soutien 2021), le SIDOMPE a déclaré 3 632,82 T de papiers issus de la collecte sélective et 1 990,76 T de Gros de Magasins.

Le montant du soutien versé par CITEO a été de 264 850,47 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

- Soutien année 2020 (tonnage 2019) : 303 905,89 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 317,95T et GDM : 2 146,29T)

- Soutien année 2019 (tonnage 2018) : 319 999,53 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 9023,35T et GDM : 2 181,85T)

- Soutien année 2018 (tonnage 2017) : 325 607,84 € (papiers issus de la collecte sélective : 5 323,07T et GDM : 1 924,34T)

Les soutiens des emballages recyclables

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2021, d'un montant total de **3 315 664,04 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2020 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2019 : 3 339 068,53 €

- liquidatif 2018 : 3 339 068,53 €

Les principales données du liquidatif 2021 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage.

Le montant est de **2 266 170,54 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif.

Le montant est de **157 876,45 €** intégralement reversé aux collectivités et réparti de la façon suivante:

- Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : **88 000,00 € pour 22 ambassadeurs du tri (ADT)**.

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000€ par ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2020 → 48 000,00 € pour 12 ambassadeurs du tri

- Année 2019 → 60 000,00 € pour 15 ambassadeurs du tri

- Année 2018 → 60 000,00 € pour 15 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : **69 876,45 €**.

Le soutien est désormais de 0,15ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (465 843 habitants pour l'année 2021).

- Année 2020 → 70 116,90 € (467 446 habitants)

- Année 2019 → 69 738,75€ (464 925 habitants)

- Année 2018 → 69 460,20€ (463 068 habitants)

C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :

Il est d'un montant de **42 522,47 €** et correspond aux soutiens de 2 396,089T d'acier issu de mâchefers et 183,592T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 361 545,94 €

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 46 371,59 €

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

E/ SOUTIEN DE TRANSITION ET CONTRAT D'OBJECTIF :

Depuis le nouveau barème F, le soutien à la transition compense intégralement la différence de recette entre le soutien de l'année N et celui global de l'année 2016.

Ainsi, les soutiens CITEO pour l'année 2021 s'élevant à un total de 2 956 548,32 €, un soutien à la transition de **359 115,72 €** a été accordé au Sidompe pour atteindre les 3 315 664,04 € servant de référence.

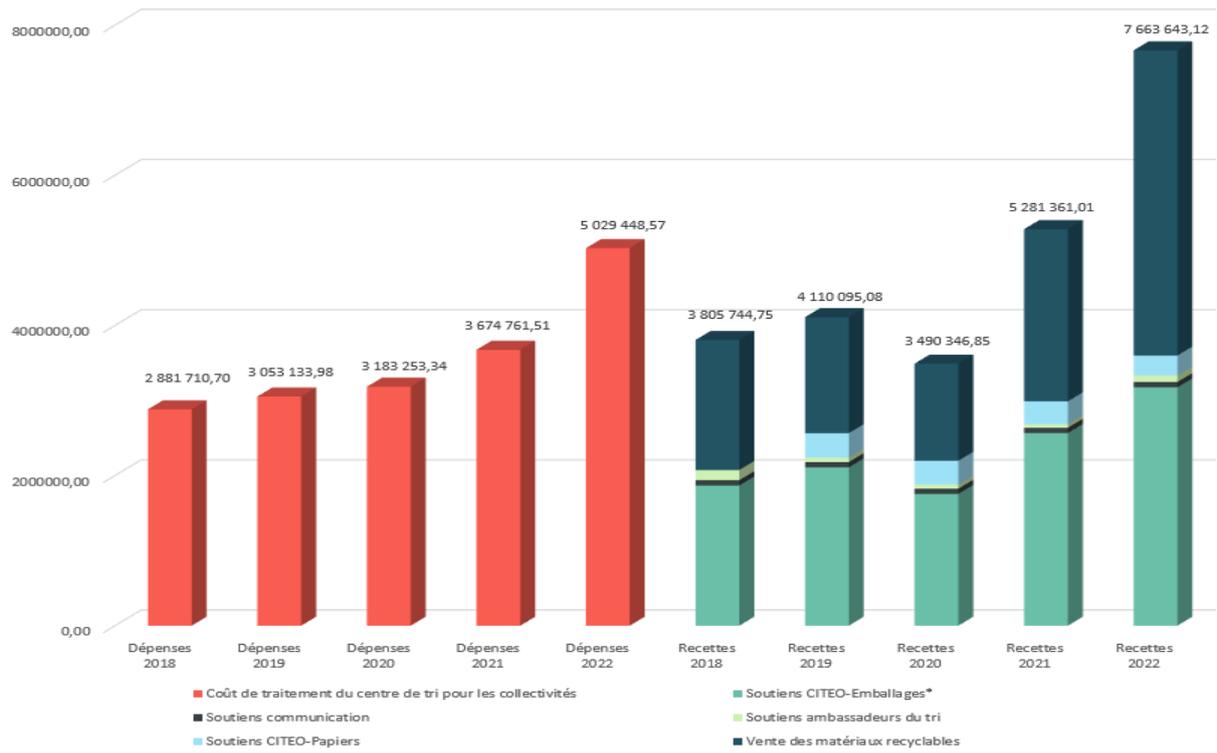
Celui-ci est obtenu si les 3 objectifs sont atteints, selon 3 critères :

- Maintien des performances de recyclage par matériau au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).

- Recherche de moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri (Critère 2).

- Fournir un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens permettant que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant fin 2022 (Critère 3).

Pour mémoire, le montant de ce soutien à la transition est dorénavant conservé par le SIDOMPE conformément à la délibération de répartition des soutiens, pour financer les transports des visites du centre de tri, approvisionner et financer les travaux du centre de tri pour le passage à l'extension des consignes de tri....



Les soutiens du mobilier



Ecomaison (anciennement Eco-Mobilier) est l'Eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).

Grâce au contrat signé par le Sidompe, ses collectivités adhérentes bénéficient de :

- ▶ 14 bennes Ecomaison sur leurs déchèteries (coûts de fonctionnement évités estimés à environ 821 273,44 €* en 2021 par Ecomaison) ;
- ▶ 215 321,60 € soutiens financiers sur les meubles déposés dans les bennes Ecomaison et sur les meubles mélangés dans les encombrants ou dans les bennes des 3 déchèteries non équipées ; dont 1 815,88 € de soutien à la communication.

Evolution des soutiens Ecomaison

	2017 Versés en 2018	2018 Versés en 2019	2019 Versés en 2020	2020 Versés en 2021	2021 Versés en 2022
DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries)					
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	997,99 T	388,67 T	432,14 T	392,90 T	471,12 T
Tonnages de DEA estimés PAP	4 943,47 T	5 757,10 T	5 503,13 T	6 382,84 T	4 967,57
DEA collectés en benne Ecomaison					
Tonnages de DEA séparés	1 813,80 T	2 538,7 T	2 884,48 T	2 656,28 T	3 743,27 T
COMMUNICATION					
Soutiens communication	5 065 € <i>dont 3 145€ au Sidompe</i>	9 134,10 € <i>dont 4 403,35 € au Sidompe</i>	10 814,31 € <i>dont 7 734 € au Sidompe</i>	6 795,97 € <i>dont 2 437 € au Sidompe</i>	1 815,88 €
TOTAL					
Tonnages de DEA collectés	7 755,26 T	8 684,47 T	8 819,75 T	9 432,02 T	9 181,96 T
Soutiens financiers versés par Ecomaison	221 691,59 €	177 169,45 €	187 998,08 €	218 916,36 €	215 321,60 €

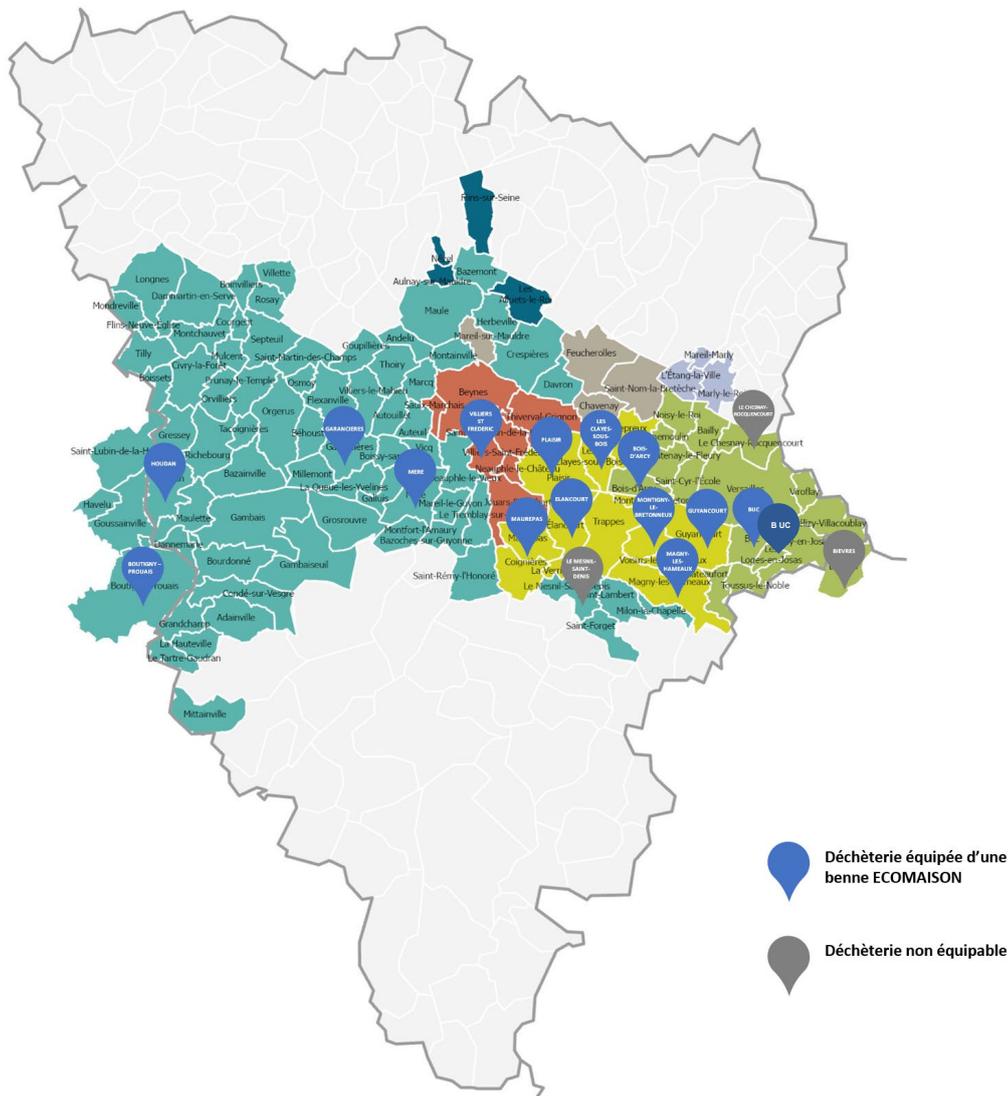
* Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

Caractéristiques du contrat 2019 - 2023

Ecomaison prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte séparée* des DEA (2 500 € / an) ;
- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte non-séparée* des DEA (1 250 € / an) ;
- *Soutiens variables* relatifs à la *collecte non séparée*, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- *Soutien information et communication* : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.
- *Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA, proportionnel aux quantités de DEA*. Il est déterminé en fonction du taux de remplissage des contenants à l'enlèvement et varie de 1€/t à 21€/t. L'objectif de cette modulation est d'optimiser le chargement des bennes (soutien maximum à partir de 2,4t de DEA /benne).

Répartition des bennes Ecomaison sur le territoire du Sidompe



14 bennes Ecomaison sont installées sur les déchèteries du territoire

2014

- Bois d'Arcy (CA Versailles Grand Parc)
- Méré (SIEED)
- Elancourt (Saint Quentin en Yvelines CA)

2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

2017

- Guyancourt (SQY CA)

- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIEED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- Garancières (SIEED)
- Boutigny-Prouais (SIEED)

2020

- Buc (CA VGP)

2021

- Plaisir (SQY CA)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : **Bièvres** (CA VGP), **Le Chesnay-Rocquencourt** (CA VGP) et **Le Mesnil-Saint-Denis** (SIEED).

LES ELEMENTS FINANCIERS

Le compte administratif 2022

Pour information, les dépenses et les recettes principales du mois de décembre 2021 ont été rattachées à l'exercice 2022, d'une part en raison du changement de trésorerie et d'autre part du changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022. Le Compte administratif est donc exceptionnellement établi sur **13 mois**. Le Compte Administratif 2022 présente au 31 décembre 2022 un excédent de fonctionnement de **11 363 789,03€** et un déficit d'investissement de **6 502 829,32€** soit un résultat excédentaire global de **4 860 959,71€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de **-634 297,64€** est ramené à **4 226 662,07 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitres		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 717 744,68 €
	F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	174 471,77 €
	F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 141,40 €
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 660 979,17 €
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	515 441,84 €
	F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 811,36 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				25 116 590,22 €
	F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 146 118,23 €
	F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 309 914,50 €
	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 346,52 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				36 480 379,25 €	
RESULTAT DE CLOTURE				11 363 789,03 €	

INVESTISSEMENT	I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 836 316,15 €
	I	D	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 211 999,75 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				17 048 315,90 €
	I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 141,40 €
	I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 693 155,72 €
	I	R	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	2 436 092,64 €
	I	R	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 540 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				16 707 389,76 €
	<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>				<i>-340 926,14 €</i>
	<i>Déficit N-1 reporté en investissement (001)</i>				<i>-6 161 903,18 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE				-6 502 829,32 €	

RESULTAT DE CLOTURE	EXCEDENT GLOBAL	4 860 959,71 €
	RESTES A REALISER	-634 297,64 €
	SOLDE DISPONIBLE	4 226 662,07 €

CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL (kg /hab /an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78	38,55	40,21	42,07

Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants

Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants

Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants

Base population CITEO 2019 : 464 925 habitants

Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants

Base population CITEO 2021 : 465 843 habitants

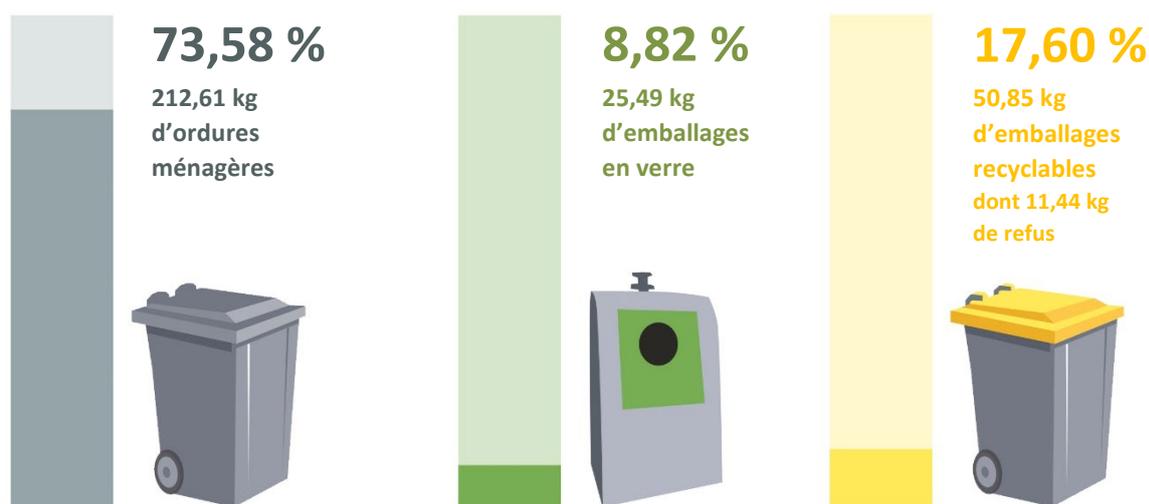
Soit une performance pour l'année 2021 au SIDOMPE de 42,07 kg/hab répartie en :

- 16,19 kg/hab emballages légers
- 25,88 kg/hab emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2021 est de 54 kg/hab d'emballages ménagers par habitant dont 20 kg d'emballages légers et 34 kg d'emballages en verre.

Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe

(Calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 602 700 habitants – 128 141 t OMA, 15 364 t V et 30 645 t EMB)



Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ correspondant à environ 3 681 tours de la Terre en voiture ! C'est 762 tours de plus que l'année dernière ! Bravo !

Votre tri de 15 029,74 T d'emballages en verre



Votre tri de 17 570,81 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 163,88 T d'aluminium



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
9 358 709 kg
Soit un parcours en voiture de
84 312 690 km
Une économie d'énergie de
84 117 313 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
12 941 923 jours de télévision

Une économie d'énergie de
2 214 882 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
340 725 jours de télévision

Une économie en CO₂ de
1 262 964 kg
Soit un parcours en voiture de
11 378 484 km
Une économie d'énergie de
21 645 704 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
3 330 184 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

33 394 438 bouteilles de 75 cl

1 738 392 rouleaux de papier
toilette
65 092 032 boîtes à chaussures

48 052 cadres de vélo de course
ou 96 104 cadres de trottinette

Votre tri de 576,73 T d'acier



Votre tri de 1 424,29 T de
plastiques PET Clair



Votre tri de 863,27 T de
plastiques Mix PE, PP, PS



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
851 652 kg
Soit un parcours en voiture de
7 672 946 km
Une économie d'énergie de
4 722 745 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
726 443 jours de télévision

Une économie en CO₂ de
3 339 280 kg
Soit un parcours en voiture de
30 084 848 km
Une économie d'énergie de
44 774 832 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
6 887 888 jours de
Télévision

Une économie en CO₂ de
1 835 601 kg
Soit un parcours en voiture de
16 537 669 km
Une économie d'énergie de
25 761 413 Mégajoules
Soit une consommation
énergétique équivalente à
3 963 759 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

7 501 lave-vaisselles ou
8 078 m de rail de train

740 480 couettes ou
8 260 624 ours en peluche

988 998 arrosoirs ou
4 284 795 bidons de lubrifiant

LEXIQUE

- ADEME** Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- ADT** Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.
- AMO** Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- BOAMP** Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics
- BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides
- BP** Budget Primitif
- BREF** Best Available Techniques Reference Document
- CA** Communauté d'Agglomération ou **CA** Compte Administratif
- CAO** Commission d'Appel d'Offres
- CAP** Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)
- CC** Communauté de Communes
- CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales
- C.I.A** Complément Indemnitaire Annuel
- CITEO** Eco-organisme en charge de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des papiers et emballages ménagers
- CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)
- CS** Comité Syndical
- CSS** Commission de Suivi de Site
- CT** Centre de Tri
- CTMU** Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)
- CTP** Comité Technique Paritaire
- CU** Communauté Urbaine
- CVD** Centre de Valorisation des Déchets ménagers
- DEA** Déchets d'Equipements d'Ameublement
- DGS** Directrice Générale des Services
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- DOB** Débat d'Orientation Budgétaire
- DR** Déchets Recyclables
- DRIEE** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- ECT** Extension des Consignes de Tri
- ELA / TETRA** Emballages Liquides Alimentaires
- EMR** Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ETP** Equivalent Temps Plein
- FIBREUX** Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin
- FLUX DEVELOPPEMENT** Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS
- FMA** Fond Mouvant Alternatif (type de camion)
- GATEAUX DE FILTRATION** Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration
- GDM** Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.
- GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)
- GTA** Groupe Turbo-Alternateur
- IDF** Ile de France
- IFSE** Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- ISDD** Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- JOUE** Journal Officiel de l'Union Européenne
- JRM** Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)
- LTECV** Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MJ MégaJoule
MTD Meilleures Techniques Disponibles
MPPG Marché Public Global de Performance
NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)
NOx Oxydes d'azote
OM Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles
OE Objets Encombrants
PAP Porte A Porte
PAV Point d'Apport Volontaire
PCC Papiers Cartons Complexés (TETRA)
PCM Papiers Cartons Mélangés
PCNC Papiers Cartons Non Complexés
PE Polyéthylène (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)
PET PolyEthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)
PS Polystyrène non expansé
REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP Responsabilité Elargie du Producteur
RESOP Réseau Ouest Parisien
RGPD Règlement Général sur la Protection des Données
RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel
ROB Rapport sur les Orientations Budgétaires
RSOM Recyclables Sec d'Ordures Ménagères
SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri
SAS Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens
SCC Soutien à la Connaissance des Coûts
SCOM Sensibilisation par la Communication
SCS Soutien au service de la Collecte Sélective
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie
SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines
SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)
SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération
SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective
STEP Station d'Épuration
SVE Soutien à la Valorisation Energétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles
SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri
TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA / ELA Emballages Liquides Alimentaires
TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TV Tout Venant
UVE Unité de Valorisation Energétique
VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)
VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage
VGP Versailles Grand Parc

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents :

Le SIEED

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gresse, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Versailles, Vélizy-Villacoublay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

Convention :

C.U. Grand Paris Seine et Oise

1 Communauté Urbaine

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
SYNDICAT MIXTE
e-mail : info@sidompe.fr